**Sécurité parasismique des ouvrages**

**Convention d’utilisation/Ouvrages existantes**

selon SIA 260 et suivantes

**1. Informations générales**

Nom de l’objet :

Adresse/NPA Localité :

Coordonnées :

Parcelle :

Commune :

Date de construction prévue :

Affectation (habitation, artisanat, bureaux, etc.) :

Maître d’ouvrage :

Architecte :

Ingénieur structure :

**2. Exigences d’utilisation et objectifs par rapport à la sécurité parasismique**

*2.1 Structure porteuse*

Les transformations ne doivent pas altérer la sécurité parasismique de la structure porteuse.

*2.2 Durée d’utilisation*

Durée d’utilisation prévue [années] : …………………………………………………………………………………………………..

*2.3 Responsabilités de l’ingénieur : fiabilité requise pour la structure porteuse*

a) garantir la sécurité des personnes (αeff > αmin) et, dans la mesure de la proportionnalité, la sécurité structurale de l’ouvrage (non effondrement en cas de séisme)

contrôle de la structure porteuse selon les prescriptions de la norme SIA 269/8

contrôle des fondations selon les prescriptions de la norme SIA 269/8

prise en compte des influences potentielles extérieures (bâtiments voisins, glissements de terrain, etc.)

b) Garantir l’aptitude au service en cas de classe d’ouvrages COIII

c) Informer le MO des dégâts implicitement acceptés selon les choix opérés (αeff resp. αint < 1.0)

*2.4 Responsabilités de l’architecte : fiabilité requise pour les éléments secondaires*

a) exclure la mise en danger des personnes (αeff > αmin) en cas de défaillance des éléments secondaires.

application de mesures constructives appropriées d’entente avec l’ingénieur

contrôle des fixations selon les indications de l’ingénieur

b) garantir la mise en œuvre des mesures définies sous le point a) lors de la réalisation

*2.5 Responsabilités du Maître d’Ouvrage : comportement sismique de la construction*

Prise de connaissance et acceptation des dégâts implicitement acceptés selon les choix opérés.

**3. Concept de la structure**

*3.1 Paramètres sismiques*

Paramètres retenus pour le contrôle afin de garantir la sécurité structurale selon point 2.3 ci-dessus.

Zone d’aléa sismique selon SIA 261 :

Accélération horizontale du sol agd [m/s2] :

Classe de terrain de fondation/Microzonage :

Accélération spectrale sur le plateau Se,max [m/s2] :

Classe d’ouvrages selon SIA 261/SIA 269/8 :

Facteur d’importance γf  :

Seuil minimum du facteur de conformité (αmin) :

Système de stabilisation latérale :

Type de planchers (rigide/souple) :

Méthode de calcul (forces/déformations) :

Coefficient de comportement q :

*3.2 Eléments secondaires*

Mesures prévues pour exclure la mise en danger des personnes par les éléments secondaires selon point 2.4.

éléments de façade :

cloisons lourdes :

faux-plafonds :

autres (préciser) :

**4. Engagement**

Les co-signataires de la présente convention confirment la prise en compte du cas de charge séisme dans le dimensionnement et la réalisation du projet selon les normes en vigueur, soit les normes SIA 260 à 267.

Lieu et date : ………………………………………

Le Maître d’Ouvrage L’architecte L’ingénieur structure

(timbre et signature) : (timbre et signature) : (timbre et signature) :

Information:

Ce modèle sert d'aide au travail et peut être utilisé pour le rapport de l'ingénieur.

Ce document est éditable pour s’adapter aux caractéristiques spécifiques du projet.